

4. La vie du site

Les sites Natura 2000 ne sont pas des parcs nationaux, il n'y a pas de réglementation spécifique. La réglementation est celle de droit commun, laquelle s'applique sur tout le territoire métropolitain, tel que l'abandon de déchets, la pollution des eaux, les zones humides... Les activités existantes continuent de s'y dérouler, soutenues par des **outils contractuels et financiers** destinés à encourager la prise en compte des enjeux environnementaux du site.

L'animation

- La lettre d'info
- Le site internet
- La publication d'articles
- Les sorties



L'assistance technique

- La signature des chartes
- L'aide au montage des contrats
- Le soutien aux politiques publiques
- Les évaluations d'incidences

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la réalisation de nouvelles activités humaines de travaux ou encore de manifestations sportives sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000. Pour prévenir toute atteinte irréversible, un outil simple a été introduit : **l'évaluation des incidences**.

Les suivis et la mise à jour du Docob

- Les études et suivis
- La veille des activités socio-économiques
- Le tableau de bord
- La mise à jour du Docob



Les bilans

- Le Copil
- La production de documents
- Les bilans



Et vous ?

Vous êtes une association, une école et vous avez des projets de sorties sur le site ? Nous pouvons organiser des animations ou vous proposer des outils éducatifs.

Vous êtes élu, usager ou riverain et vous souhaitez en savoir plus sur ce patrimoine naturel et sa gestion ? N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour répondre à vos questions.

Vous êtes propriétaire et vous voulez vous engager pour préserver le site ? La charte est faite pour vous !

Qui que vous soyez, vous avez envie de participer pleinement à la préservation, la valorisation et à la vie du site ? Vous avez des idées plein la tête ? **Contactez-nous !**

Pour plus de enseignements, contacter l'animateur du site Natura 2000



Antenne Charente
46 rue de Québec - 16000 Angoulême
tél. 05 45 90 67 51
poitiers@cen-na.org
www.cen-nouvelle-aquitaine.org



Natura 2000, pour en savoir plus...
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1



Document d'objectifs simplifié

Présentation du programme Natura 2000



Chaumes du Vignac et de Clérignac

[Charente]



NATURA 2000

Introduction

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés en raison de leurs habitats ou espèces rares, fragiles ou en danger.

À l'intérieur de ces sites, l'objectif est d'encourager la mise en œuvre de pratiques compatibles avec les exigences des habitats et espèces à préserver, sur la base de l'engagement volontaire des propriétaires (contrat ou charte Natura 2000).

En préalable, un Document d'Objectif (DOCOb) est réalisé en concertation avec les acteurs du territoire. Il décrit l'état du site (habitats, espèces, socio-économie), définit les enjeux et les objectifs de gestion et les traduit en actions.

Des Comités de Pilotage sont instaurés afin de permettre la concertation entre les acteurs locaux. Ces derniers se basent sur le DOCOb, qui sert de référence pour les actions à y mener et fait l'objet d'une animation permettant de le mettre en œuvre et de le faire vivre.

- Nom du site : Chaumes du Vignac et de Clérignac
- Identifiant n° FR 5400411
- Localisation : Claix et Roulet-Saint-Estèphe (Charente)
- Surface : 103 hectares
- Habitats : 8 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires
- Biodiversité remarquable : 21 espèces végétales et 35 animales



Large plateau calcaire qui domine la petite vallée du Claix et la plaine céréalière sous-jacente, le site des chaumes du Vignac et de Clérignac se caractérise par la présence de blocs rocheux et de centaines de fosses d'extraction, témoin, d'une activité meulière intense qui, avec le pâturage, a autant modelé ce paysage causse-nard que l'évolution naturelle. Il constitue un des noyaux majeurs pour les pelouses calcicoles du Centre-Ouest, tant par sa superficie que par la richesse du patrimoine floristique et faunistique qu'il abrite.

Une histoire de temps...

D'une histoire géologique longue de plusieurs centaines de millions d'années, se sont formées les barres calcaires du Turonien issues des dépôts de petits mollusques, les rudistes, sur le fond du lagon récifal de la région de Claix. Émergée puis érodée, cette formation a donné le plateau des Meulrières.



1. Le diagnostic Les intérêts naturalistes

Sur les 15 milieux différents recensés :

- 2 d'origine anthropique.
- **6 HIC** (Habitat d'Intérêt communautaire) pour lesquels la rareté et la fragilité nécessitent des mesures de conservation.
- **2 HIC** prioritaires qui méritent une protection stricte et des mesures de conservation et de réhabilitation.

Si globalement les habitats naturels sont en bon état de conservation sur le site, ils restent néanmoins en **danger de disparition** à l'échelle européenne d'où l'importance et la responsabilité du site vis-à-vis de leur conservation.

Ce sont aussi 9 espèces végétales d'intérêt patrimonial dont la **Sablaine des chaumes**, la **Globulaire de Valence** ou le **Lin d'Autriche**, etc.

La biodiversité faunistique compte de très nombreuses espèces parmi les plus remarquables : plus de 60 espèces d'oiseaux dont l'**Engoulevent d'Europe**, le **Pipit rousseline** et l'**Alouette lulu**, quatre espèces d'Amphibiens y compris le **Sonneur à ventre jaune** ; six espèces de reptiles ; de nombreux mammifères et particulièrement les **chauves-souris** qui utilisent le boisement. Chez les insectes, on recense plus de 67 espèces de papillons tel que l'**Azuré du serpolet**.

La présence du vallon humide permet la présence de l'**Agrion de Mercure**, du **Gomphe de Graslin** ou de la **Cordulie à corps fin**. Le boisement est également favorable à une grande quantité d'espèce liée au bois comme le **Lucane cerf-volant**.

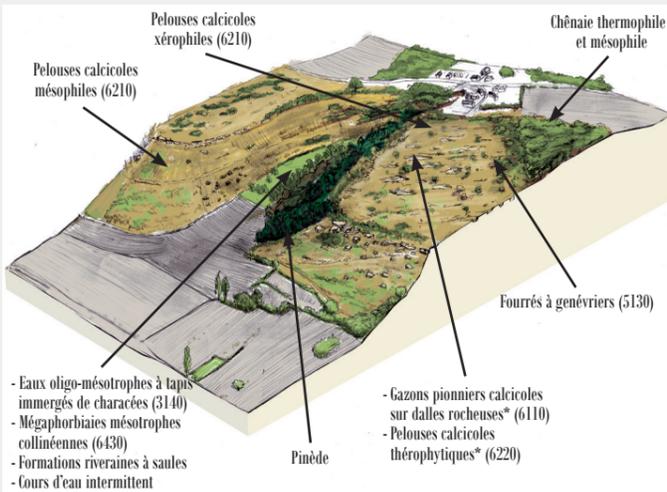
Agrion de Mercure
© P. Guédon

2. Les enjeux

Si l'on peut considérer aujourd'hui qu'il n'y a plus d'activité économique ni de loisir menaçant directement le maintien des habitats et des espèces, c'est l'**évolution spontanée** qui devient la principale menace sur le site. En effet l'intérêt majeur réside dans les espèces qui peuplent les milieux ouverts. En l'absence d'intervention, la fermeture progressive et l'enrichissement du sol causent la **disparition inéluctable** des cortèges floristiques et faunistique des pelouses.

... et d'Hommes

Exploité depuis l'Antiquité jusqu'au début du xx^e siècle, ce site concentre en lui toute l'histoire de la Meulerie française. Sur les 190 fosses recensées, il a été estimé une production entre 50 000 et 100 000 pierres, ce qui range les meulrières de Claix parmi les plus grandes de l'ouest de la France. Malmené le site a été protégé par arrêté préfectoral en 1993, le CEN est venue conforter cette dynamique de préservation par l'acquisition et la mise en place d'un pâturage.



Les usages actuels et acteurs socio-économiques

Les activités sur le site sont essentiellement **récréatives** : randonnée pédestre, découverte du patrimoine naturel et historique, cyclisme, chasse, etc.

On peut cependant observer quelques éléments de **production économique** comme la plantation des pins, le pâturage ou les carrières de pierre.

Mais une grande part revient à l'**usage naturaliste** avec la tenue d'études et inventaires, des chantiers nature et d'entretien ou encore des animations pédagogiques de sensibilisation.

Par conséquent toute une **pléiade d'acteurs** gravite autour de ce site.

Les éléments du diagnostic permettent de définir 4 enjeux :

- **Maintenir les habitats de pelouses ouverts.**
- **Préserver les habitats face au changement de l'occupation du sol suite à des grands projets d'aménagements.**
- **Faire respecter la réglementation.**
- **Sensibiliser la population locale à la protection du patrimoine naturel.**

Azuré du Serpolet
© V. Babin

3. Les objectifs du DOCOB

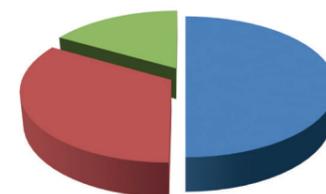
Afin de garantir la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire 3 grands objectifs sont définissables :

- **Assurer la préservation des habitats** identifiés pour les générations futures en conciliant les activités humaines présentes.
- **Susciter la prise en considération** auprès de la population et des acteurs locaux, de l'intérêt écologique du site.
- **Permettre la mise en oeuvre** et le suivi du document d'objectifs.

Les objectifs opérationnels et actions :

Objectif	Objectifs opérationnels	Actions
Assurer la préservation des habitats	6 objectifs opérationnels	3 actions sur le maintien des surfaces de HIC 2 actions d'étude et diagnostic complémentaires 6 actions de préservation des habitats par une gestion mécanique ou par une gestion pastorale
Susciter la prise en considération	2 objectifs opérationnels	4 actions de production et diffusion d'outils de communication 2 actions d'animations 2 actions visant l'intégration du site dans la promotion touristique
Permettre la mise en oeuvre	2 objectifs opérationnels	2 actions de suivi du tableau de bord 1 action pour l'animation du site Natura 2000 1 action d'animation des outils mis à disposition (chartes, contrat, MAE)

TYPOLOGIE DES ACTIONS



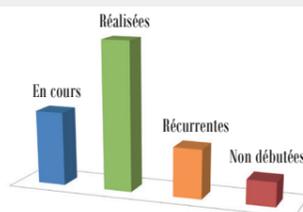
Des actions à mettre en oeuvre

Le maintien des habitats d'intérêt communautaire est conditionné à leur gestion et entretien périodique et le cas échéant de contribuer à restaurer certaines surfaces dégradées.

- La **restauration des chaumes calcaires** par la coupe des pins, la réouverture de clairières et le débroussaillage des fosses.
- La **diversification des milieux humides du vallon** par la coupe des saules, le débroussaillage de ronces et le surcreusement des mares si besoin.
- L'installation de clôtures pour la mise en place du **pâturage** pour l'entretien du site.
- La **non intervention** ou une gestion adaptée pour le boisement naturel.

La prise de conscience du caractère patrimonial par la population locale ou les usagers du site est nécessaire pour une préservation à long terme de ce patrimoine naturel.

- Les animations nature, les plaquettes et posters, concourent à la **sensibilisation du plus grand nombre**.



Il est essentiel de mesurer l'impact de ces actions et leur pertinence. L'évolution de l'état de conservation des milieux naturels ou des usages peuvent être appréciés suivant des indicateurs. L'instance de suivi, intégrant l'ensemble des acteurs liés au site, pourra ainsi améliorer de manière permanente le site et la vie du site.

- Les **suivis** scientifiques et socio-économiques fournissent des **indicateurs** qui sont placés dans un **tableau de bord**. Ce dernier permet d'apprécier la réalisation des actions et leur efficacité.

Les outils de la mise en oeuvre

Natura 2000 est avant tout un outil de gestion apportant des crédits pour la mise en place d'actions au profit des habitats et des espèces « d'intérêt communautaire ». Trois outils permettent de répondre à ces objectifs de préservation des espèces et des habitats : la charte Natura 2000, les contrats Natura 2000 et les mesures agro-environnementales territorialisées (ces dernières ne concernent pas ce site).

La **charte** est un outil d'adhésion volontaire aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le Docob. Identifiant les « bonnes pratiques », elle peut être assimilée à un guide de bonne conduite mais ne donne pas lieu à contrepartie financière. Des exonérations fiscales et certaines aides publiques sont cependant possibles.

Le **contrat Natura 2000** est un contrat rémunéré proposé pour la gestion des milieux naturels des sites Natura 2000. Un catalogue d'actions répertorie les mesures éligibles aux aides financières au titre de Natura 2000 et les modalités de mise en oeuvre à respecter. Le contractant s'emploie à respecter ces conditions pour une durée de cinq ans. La rémunération du contractant, cofinancée par l'État français et l'Union Européenne, est versée par l'Agence de Service et de Paiement.

